

CAHIER DES CHARGES VALANT REGLEMENT DE LA
CONSULTATION ET CAHIER DES CLAUSES
PARTICULIERES

TITRE PROFESSIONNEL D'ASSISTANT DE VIE AUX
FAMILLES

DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES OFFRES :

31 MAI 2019

Préambule

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine a pour vocation de mener des actions concertées avec les élus locaux, les services publics et parapublics, les associations concernées et les partenaires socio-économiques, en direction des publics cibles et acteurs définis par les missions liées aux activités désignées dans l'article 1^{er} des statuts de l'association dont :

- La Mission Locale du Sud-ouest Seine-et-Marne pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans en difficultés sociale et professionnelle au sens de l'article L.5314-1 et suivants du code du travail. Son action se met en œuvre autour de trois axes prioritaires :
 - Les accompagnements,
 - L'accès à l'emploi et à l'entreprise,
 - L'ingénierie territoriale et partenariats.
- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Melun Val de Seine au sens de la Loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, la Loi de programmation n°2005-32 du 18 juillet 2005 pour la cohésion sociale a pour but de proposer des solutions à des personnes en difficulté d'insertion conformément au protocole qui le régit.

Les activités principales de l'association sont :

- Les accompagnements,
- L'accès à l'emploi et à l'entreprise,
- L'ingénierie territoriale et partenariats,
- La proposition de solutions à des personnes en difficulté d'insertion,
- Le développement d'une stratégie territoriale partagée du diagnostic au plan d'actions,
- La participation à l'anticipation des mutations économiques,
- La contribution au développement de l'emploi local,
- Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.

Dans le cadre de la présente action, Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine et ses prestataires ont ainsi des obligations à respecter notamment en termes de réalisations et de publicité. Ces obligations conditionnent l'évaluation de l'opération menée.

Le présent marché concerne le Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles dans le cadre du Programme Opérationnel Régional – Investissement Territorial Intégré Melun Val de Seine - Opération n° IF0021234 cofinancée par le Fonds Social Européen
« Accompagner et former les demandeurs d'emploi sur les métiers de la santé : un enjeu pour le territoire de Melun Val de Seine ».

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

Article 1 : Contexte

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine (MEI-MVS) a mené une étude, dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territorial Santé, dont le but est de recenser les perspectives de coordination du territoire et de la filière santé, en prenant en compte la situation existante.

Pour cela des entretiens auprès des acteurs clés sur le territoire ont été menés desquels plusieurs conclusions ont pu être tirées. Il en est notamment ressorti, selon la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, dans le cadre du Contrat Local de Santé, que les opportunités d'emploi identifiées sont majoritairement en lien avec les services à domicile (portage des repas, aide à domicile...). Elle évoque également le développement de l'employabilité sur le territoire afin de répondre aux besoins croissants de développement de l'hospitalisation à domicile, en permettant notamment à des personnes peu diplômées de pouvoir accéder à des postes type aide à domicile via une qualification.

Par ailleurs, les entreprises qui emploient des assistants de vie aux familles indiquent avoir besoin de personnel ayant obtenu le titre professionnel et que les auxiliaires de vie aient réalisé au minimum 200 heures de formation.

Ceci leur permettra ainsi de mettre en avant auprès de leurs clients la qualification de leur personnel.

Il est donc paru important pour MEI-MVS de proposer via le présent marché, une formation ADVF avec pour double objectif de :

- Répondre aux besoins des entreprises du territoire,
- Qualifier les demandeurs d'emploi vers les métiers qui recrutent.

Article 2 : Objet et étendu de la consultation

2.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de mettre en place le Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles à destination des demandeurs d'emplois de moins de 26 ans ayant validé leur projet dans ce domaine.

La finalité étant à l'issue du Titre Professionnel, de permettre à ces jeunes d'accéder à un emploi durable (ou à une autre qualification en fonction du projet professionnel) dans les 6 mois suivants la fin de la formation.

2.2. Étendue de la consultation

La présente procédure est soumise aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

2.3. Public cible et définition des besoins

Le présent marché vise à répondre aux besoins en qualification des jeunes âgés de moins de 26 ans domiciliés sur l'une des 20 communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Une attention particulière sera accordée à la parité homme/femme et aux habitants issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) dans une démarche d'inclusion sociale.

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

2.4. Description de l'action

Description de la formation

Le présent marché doit permettre la certification au Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles pour 10 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans.

Le contenu de formation devra être en accord avec le référentiel de 2016 conformément à l'arrêté du 22 décembre 2015.

Ainsi, il est attendu du candidat de fournir :

- Le détail de chaque module proposé avec le nombre d'heures (à savoir qu'il est attendu un minimum de 400 heures pour la partie théorique),
- Le nombre d'heures et les périodes en entreprise durant la formation (à savoir qu'il est attendu un minimum de 200 heures),
- L'aide apportée aux jeunes dans la recherche de leur stage.

Il est à noter que la formation ne devra pas dépasser 6 mois.

Sélection des jeunes qui intégreront la formation

Des informations collectives seront organisées en amont du début de la session en partenariat avec Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine.

Les jeunes présents à l'information collective auront au préalable validé un projet professionnel en tant qu'assistant de vie aux familles.

Suivi de la formation

Tout au long de la formation, l'organisme de formation s'engage à faire un point régulier (a minima 1 fois par mois) avec le référent de Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine.

Le but étant de pouvoir échanger sur l'évolution de chaque jeune et de pouvoir prévenir (le cas échéant) toute rupture au cours de la formation.

Moyens matériels

Le prestataire mobilisera le lieu (salle, etc.) et le matériel nécessaire au bon déroulement de l'action (supports pédagogiques, ordinateurs, Internet, imprimante, copieur, etc.).

Le lieu dans lequel sera réalisée la formation devra être accessible par les jeunes résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine et se situer sur l'une des 14 communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. A savoir :

- Boissettes,
- Boissise-la-Bertrand,
- Boissise-le-Roi,
- Dammarie-lès-Lys,
- La Rochette,
- Le Mée-sur-Seine,
- Livry-sur-Seine,
- Montereau-sur-le-Jard,
- Melun,
- Rubelles,
- Saint-Germain-Laxis,
- Seine-Port,
- Vaux-le-Pénil,
- Voisenon.

Dans le cas où l'action se déroule toute la journée, le candidat devra décrire la situation géographique et les possibilités de se restaurer à proximité de la structure de ce dernier.

Le cas échéant, il conviendra de préciser les locaux pouvant être mis à disposition afin que les participants puissent se restaurer durant la pause du midi.

2.5. Prix du marché

Le coût total de la présente prestation ne devra pas dépasser 29 989,20€ TTC : Ce qui représente :

- 1 session de 10 participants
- La certification au Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles pour l'ensemble des participants

Le prix comprend l'ensemble du coût de la prestation (formation, frais de déplacements, de repas...).

Le marché pourra être reconduit une fois (aux mêmes conditions), sous réserve de validation par la Commission d'Attribution et de la bonne exécution du présent cahier des charges.

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1. Durée du marché

Le marché est conclu pour une période allant de la date de notification à la fin de la formation (formation qui ne devra pas excéder 6 mois).

3.2. Obligations de publicité

Le prestataire a l'obligation de faire état de la participation du Fonds Social Européen dans le cadre de toute publication ou communication auprès des participants et/ou partenaires. Il utilisera les documents transmis dans le cadre du présent marché et se référera à une charte graphique commune. Cette charte sera remise au moment de l'attribution du présent marché.

L'ensemble des documents devra notamment comporter :

- L'opération « Accompagner et former les demandeurs d'emploi sur les métiers de la santé : un enjeu pour le territoire de Melun Val de Seine »,
- Les logos des financeurs (pour le présent projet ceux du Fonds Social Européen, du Conseil Régional d'Ile-de-France ainsi que de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine),
- Spécifiquement pour les feuilles d'émargement :
 - o L'heure de début et de fin ainsi que la durée pour chaque jour de formation (et ce par demi-journée),
 - o La signature de chaque participant tous les jours (et ce par demi-journée),
 - o La signature de l'animateur pour chaque jour de formation,
 - o La signature du Représentant Légal avec le cachet de la structure (et ce sur chaque feuille).

3. 3. Renseignement des indicateurs et contribution aux travaux d'évaluation

Les modalités d'exécution du marché doivent permettre d'assurer le suivi et le contrôle des crédits européens : le prestataire sera tenu d'utiliser les documents justifiants l'activité réalisée et de fournir toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation.

Le non-respect des obligations mentionnées aux articles 2 et 3 entraîne une suspension du paiement dû, jusqu'à régularisation de la situation, à défaut les sommes indûment perçues seront recouvrées.

3. 4. Suivi en cours d'exécution

Le prestataire est tenu de recevoir les représentants du pouvoir adjudicateur dans le cadre de visite sur place effectuée par le service gestionnaire ou le service bénéficiaire, en cours d'exécution de l'opération. A cette occasion, il communiquera toute information relative aux conditions de déroulement des actions cofinancées.

3. 5. Conservation et présentation des pièces relatives à l'opération

Le prestataire tient à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci pendant 10 ans, à titre indicatif jusqu'au 31 décembre 2029.

Durant cette période, le titulaire se soumet à tout contrôle, sur pièces et/ou sur place, effectué par toute instance nationale ou communautaire habilitée.

Article 4 : Modalités de règlement des comptes et vérification et admission

4.1. Modalités de règlements

Versement d'une avance

Aucune avance ne sera faite

Versement intermédiaire ou final

Le montant de la prestation sera versé sur production d'une demande de paiement.

Toute demande devra être faite avec la présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif et ce pour chaque session de formation avec l'ensemble des éléments nommés dans l'article 4.3 du présent cahier des charges (et ce pour chaque session).

En cas d'exécution partielle de la prestation durant la période d'exécution, le paiement ne sera acquitté qu'au prorata des prestations complètement réalisées et conformément aux cahiers des charges.

Présentation de la demande de versement :

La demande de paiement devra parvenir à l'adresse suivante :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine
Bâtiment Franklin- Rue Claude Bernard
BP 50095
77004 MELUN Cedex

4.2. Délai de paiement

Pour chaque session, les délais de paiement sont prévus dans les 90 jours suivants la transmission de la totalité des livrables ainsi que du bilan qualitatif et quantitatif permettant de vérifier la bonne réalisation de la prestation et sous réserve de disponibilité des fonds.

4.3. Vérification et admission

Le paiement dû au titulaire sera établi au regard du nombre de prestations effectivement réalisé (voir article 2.5) et selon le prix fixé.

Pour chaque session, à la suite de l'exécution de la prestation, le titulaire remet au service bénéficiaire les pièces suivantes :

- **Bilan quantitatif et qualitatif** de réalisation de l'action dûment renseigné,
- **Facture détaillée** (faisant notamment apparaître le nombre de participants),
- Les **feuilles d'émargement** signées par l'ensemble des participants, le formateur, le représentant avec le cachet de la structure,
- Tout **support relatif à la formation** (avec notamment les logos du Fonds Social Européen le Conseil Régional d'Ile-de-France ainsi que de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine) permettant de quantifier et de qualifier le travail effectué,
- Des **photos des locaux** permettant l'accueil du public faisant notamment apparaître les logos des financeurs (ceux du Fonds Social Européen)
- La **signature mail** du prestataire faisant notamment apparaître les logos du Fonds Social Européen,
- La **page du site Internet** du prestataire avec le descriptif de la présente action faisant également apparaître les logos des financeurs,
- Un **dossier complet par participant** comportant :
 - o Une pièce d'identité et/ou un titre de séjour en cours de validité,
 - o Un document Pôle emploi attestant que le jeune est bien inscrit,
 - o Les questionnaires FSE dûment remplis,
 - o Le justificatif de domicile,
 - o La certification obtenue.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats devront être rédigées en langue française et exprimées en euros.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes (datées et signées par son Représentant Légal) :

- Une présentation de la structure candidate en faisant notamment apparaître :
 - o La connaissance du public cible

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine
Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

- Les chiffres clés de la structure
- Les modalités de mise en œuvre de l'action :
 - Présentation détaillée du déroulement de la formation (en se basant sur le référentiel de 2016 conformément à l'arrêté du 22 décembre 2015) en vue d'atteindre les objectifs. Il s'agira notamment de détailler le contenu de chacun des modules, de préciser la pédagogie utilisée, ses supports ainsi que le nombre d'heures théorique et pratique,
 - Plus-value de la structure dans le cadre du présent marché
- Un descriptif détaillé :
 - Des moyens humains affectés à la présente action (dont le CV et l'attestation de formation du salarié intervenant directement sur l'action)
 - Des moyens matériels mis à disposition dans le cadre du présent marché
 - Du budget prévisionnel par poste de dépenses selon le modèle en annexe 1
- Les DC1 et DC2 dûment renseignées, et téléchargeables sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, une Commission de Recevabilité se réunira. Si des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, MEI-MVS peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces. Le candidat disposera d'un délai maximum de 3 jours ouvrés pour les transmettre.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Une Commission d'Attribution se réunira pour procéder à cette sélection.

Elle sera effectuée selon les critères suivants :

Critères	Pondération
1. Compréhension du cahier des charges	15
Contexte et enjeux	5
Moyen mis en place afin de respecter les obligations liées aux financeurs	5
Prix proposé pour la présente mise en concurrence	5
2. Présentation de la structure	25
Connaissance du public cible	10
Connaissance des acteurs locaux ainsi que des entreprises du secteur concerné par la certification	15
3. Modalités de mise en œuvre : Descriptif détaillé du déroulement de la formation par le candidat (détail des modules, outils utilisés, répartition nombre d'heures théorique et pratique...)	40



Mission Emploi-Insertion
Melun Val de Seine

4. Moyens humains et matériels mis en œuvre	20
Moyens humains : qualification, compétences et expériences des intervenants affectés à la réalisation du présent marché	10
Modalités d'accueil, équipement informatique/Internet	5
Accessibilité du site (périmètre territorial sur l'une des 14 communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine)	5
TOTAL	100

Le jugement des offres donnera lieu à un classement, l'offre la mieux classée sera retenue.

En cas de candidats ayant obtenu une note équivalente, une négociation et/ou des demandes de précisions pourront intervenir.

Il est à noter que le présent marché sera attribué sous-réserve de l'accord des subventions (total ou partiel) de la part du financeur.

Article 7 : Conditions d'envoi

La candidature est à adresser en format papier au plus tard le 31 mai 2019 (cachet de la poste faisant foi) en recommandé avec accusé de réception :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine
Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard
BP 50095 La Rochette
77 004 Melun Cedex

L'enveloppe (merci d'y apposer le document d'expédition joint) devra comporter :

- La candidature complétée, cachetée et signée par le Représentant légal,
- Une autre enveloppe affranchie avec l'adresse du candidat.

Elle pourra également être déposée avant 17h en main propre contre un accusé de réception à l'adresse suivante (mode de dépôt à privilégier pour éviter des éventuels retards de distribution du courrier) :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine
Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard
77 000 La Rochette

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com



Annexe 1

Intitulé de la prestation :
Structure porteuse de la prestation :

Budget prévisionnel de la prestation

Préciser si les dépenses sont HT ou TTC selon assujettissement ou non à la TVA

DEPENSES	TOTAL	RESSOURCES	TOTAL	% d'intervention
POSTE 1 : INGENIERIE ET COORDINATION				
		MEI-MVS		
Charges de personnel				
Locations		Autres (préciser)		
Frais postaux et de télécoms				
Entretien et réparation				
Communication, publicité				
Frais de déplacement, missions				
Assurance				
Autre : à préciser				
Total Poste 1				
POSTE 2 : AUTRES PRESTATIONS EXTERIEURES				
A préciser				
Total Poste 2				
POSTE 3 : AUTRES DEPENSES				
A préciser				
Total Poste 3				
Total des dépenses du projet		Total des ressources affectées au projet		

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com

Expéditeur :

Objet : Réponse au cahier des charges de la mise en concurrence lancée dans le cadre de l'opération « Accompagnement et former les Demandeurs d'Emploi sur les métiers de la santé » : Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles

Destinataire :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine
Bâtiment Franklin – Rue Claude Bernard
BP 50095 La Rochette
77 004 Melun Cedex

NE PAS OUVRIR

Cette enveloppe ne doit être ouverte qu'en Commission de Recevabilité